

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 36 (1898)
Heft: 15

Artikel: Le Rhône et l'Arve
Autor: Privat, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196839>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

s'élevant vers le ciel, ne semblent-ils pas y guider nos pensées ?

Souhaitons que, plus confiant en ses adeptes, le protestantisme revienne peu à peu de certains rigueurs, qui n'ont plus aujourd'hui la même raison.

La cloche est un instrument d'union, de concorde. Rapprocher les hommes est sa mission. Par la cloche, les fidèles sont réunis dans le temple, les enfants, à l'école, les ouvriers, à l'usine. C'est la cloche qui appelle nos honorables représentants au Grand Conseil et au Conseil communal; c'est grâce à elle qu'on voit, au moment des votations, se combler, comme par enchantement, les vides creusés dans les rangs de nos conseillers, par la longueur et la monotonie des discussions, ou simplement par l'atmosphère surchauffée de la salle. La cloche du dîner groupe autour de la table les membres de la famille. La cloche du feu appelle sur le lieu du sinistre pompiers et curieux. Enfin, la cloche d'alarme unit, pour la défense, tous ceux que menace le danger.

Pourquoi, tout d'un coup, et contre toute attente, la cloche faillit-elle à cette mission bénie ? Pourquoi le charme est-il brusquement rompu ? Pourquoi, ce soir, à l'heure où le soleil nous fera ses adieux, lorsque nos cloches préluderont aux solennités des fêtes de Pâques, pourquoi une pensée amère viendra-t-elle nous gêner l'exquise jouissance de ce saint concert ?

Qui donc l'eût supposé ? La cloche est aujourd'hui une cause de division, sinon de discorde. Et — ce qui est plus triste encore — c'est dans des rangs où l'entente et l'harmonie, tout au moins, devraient, semble-t-il, toujours régner, que la cloche exerce ses ravages inattendus. Hélas oui, ce sont des musiciens qui se chamaillent à son propos.

En dépit des apparences, nos bonnes vieilles cloches lausannoises, dont les voix familières nous ont si souvent charmés, ne vivaient pas, paraît-il, en parfaite harmonie. Bien peu s'en doutaient. Mais il n'y a pas à discuter. L'autorité des personnes qui nous l'ont appris nous est un sûr garant de l'existence de ces discordances.

Le mal, heureusement, n'était pas grand. Grâce aux bons offices de quelques citoyens généreux et dévoués, appuyés par nos autorités, il n'y paraîtra bientôt plus rien. La réconciliation sera complète et nous aurons, à ce que l'on dit, l'une des plus belles sonneries du monde.

Tout le monde s'en réjouissait. Mais, voilà que, tout à coup, une protestation surgit : On a commis un sacrilège en intervenant dans ces petites querelles de ménage de nos vieilles cloches. Personne n'en souffrait et, par son intervention, la musique — car c'est en son nom qu'on a agi — s'est mêlée de ce qui ne la regardait pas. Qu'avait-elle à faire là ?

Dans un concert, la plus parfaite harmonie est de rigueur, mais, en matière de sonneries, c'est une autre affaire. Les discordances ne sont point un mal ; pour un peu, on pourrait, en lisant la protestation, croire qu'elles sont un bien. D'ailleurs, ces discordances échappent à l'oreille, insuffisamment exercée, du grand public. Et puis, il ne faut point s'abuser, la solennité ou le caractère des circonstances qui appellent le concours des cloches sont pour beaucoup dans les impressions que celles-ci produisent en nous. La justesse plus ou moins parfaite de leurs accords n'y est point pour une part aussi grande.

Ne touchons pas à nos cloches ! Telle est, en résumé, la conclusion de la protestation.

Sans condamner ce raisonnement, dans lequel il y a beaucoup de vrai, nous le croyons cependant fort exagéré.

Pour être plus juste, notre sonnerie n'aura rien perdu de son charme, auprès des person-

nes qui en étaient satisfaites, avant sa transformation. Les autres personnes — plus nombreuses qu'on ne le suppose — lui trouveront un précieux attrait de plus.

Puissent nos cloches lausannoises, sonnantes à toute volée et dans un accord parfait, nous annoncer bientôt la réconciliation de ceux qu'elles ont bien involontairement divisés.

X.

Nous lisons dans le *Signal*, de Genève, une fable signée : *Paul Privat*. Ce journal nous dit qu'il la publie avec la gracieuse autorisation de l'auteur. Nous n'avons pas eu ce privilège, mais M. Privat ne nous en voudra pas si nous nous permettons de reproduire cette charmante et spirituelle composition.

LE RHÔNE ET L'ARVE

Le Rhône, un jour, dans son pèlerinage,
Rencontra l'Arve aux flots gris et bourbeux :

— Fi donc ! dit-il, en lui barrant passage,
N'approche pas, vil torrent sablonneux !
Ah ! si tes eaux étaient d'autre nature,
J'accepterais d'unir notre destin.
Va transporter ailleurs ton onde impure,
Et laisse-moi poursuivre mon chemin !

— Mais je puis bien, répliqua la rivière,
Sans vous troubler, me ranger de côté,
Et je saurai, moi, la toute première,
Faire valoir votre grande beauté.
Chacun dira : « Comme cette Arve est grise !
« Comme le Rhône est d'un bleu transparent ! »
— Par vanité, le fleuve eut la sottise
De se soumettre à l'avis du torrent.

L'Arve, d'abord, par sa teinte grossière,
Fit ressortir l'azur de son voisin ;
Mais, par degrés, dépassant la frontière,
Elle en terrait le reflet cristallin.
Le Rhône vit, trop tard, que c'est folie
De se fier aux propos des flatteurs,
Et que mauvaise compagnie
Corrompt les bonnes mœurs.

Paul PRIVAT.

Au Conseil communal de Cully.

(A propos du monument Davel.)

Sous la rubrique *Cully*, les journaux rapportaient, l'autre jour, que dans la dernière séance du Conseil communal de cette localité M. François Forestier avait émis le vœu que la Municipalité fit déposer au greffe un registre dans lequel seraient relatés tous les événements importants de l'histoire de la commune de Cully. Il a fait observer qu'en général on est fort mal renseigné sur le passé : « On ne sait pas même exactement, a-t-il ajouté, dans quelles conditions s'est faite l'érection du monument Davel. »

Cette dernière observation nous étonne quelque peu, car l'histoire de ce monument est suffisamment connue. Résumons les faits :

Lorsqu'en 1798, l'Assemblée provisoire des représentants du Pays de Vaud était réunie à Lausanne, sur la proposition d'un de ses membres, M. Jules Muret, elle décréta, à l'unanimité, le 7 mars de la dite année, que le *major Davel avait bien mérité de la patrie, et qu'elle laissait aux autorités futures le soin de lui ériger un monument*. Mais les exigences toujours croissantes de ces temps difficiles mirent un obstacle à l'exécution de ce décret. Il en fut de même sous l'Acte de médiation de 1803, ainsi que sous le régime cantonal qui lui succéda.

Remarquons ici que l'histoire du major Davel n'était guère connue que des gens qui avaient une certaine instruction et possédaient des renseignements sur l'histoire du pays. Celle-ci en faisait d'ailleurs une mention si succincte, qu'en 1805, Frédéric-César de la Harpe jugea nécessaire, pour l'édification du peuple vaudois émancipé, de reproduire l'histoire du major qui se trouvait, sous forme d'é-

pisode, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire des troubles arrivés en Suisse à l'occasion du Consensus*, ouvrage aujourd'hui fort rare, publié à Amsterdam en 1726, et attribué à M. Barnaud, pasteur à la Tour-de-Peilz.

Frédéric-César de la Harpe entreprit donc la réimpression de cette relation, qu'il compléta par diverses notes. Mais ces notes, dans lesquelles il rappelait certaines vexations exercées par LL. EE. dans les dernières années de leur domination, donnèrent quelques inquiétudes au gouvernement vaudois, qui y vit sans doute une source de difficultés politiques. Cette autorité fit en conséquence cesser immédiatement l'impression de l'histoire de Davel et saisit les cinq premières feuilles déjà tirées.

L'imprimeur Hignou, qui avait habilement soustrait deux exemplaires de chacune de ces cinq feuilles, y ajouta les deux ou trois autres tirées seulement à la brosse et parvint ainsi à compléter deux exemplaires de l'ouvrage, dont l'un, recueilli par M. Rickly, étudiant à l'académie et bibliographe distingué, fut donné par lui à la Bibliothèque cantonale. L'autre devint la propriété d'un Lausannois,

Cependant la relation historique de l'entreprise du major, contenue dans l'ouvrage de M. Barnaud, dont nous venons de parler, fut publiée à part, en 1838, par les soins de M. Gaulieur-L'Hardy, professeur d'histoire à l'Académie de Lausanne, alors que la question d'un monument à élever au major Davel fut remise sur le tapis.

Mais avant 1838, et ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'histoire de Davel était très peu connue dans le peuple. Une tradition avait cependant conservé à Lavaux et surtout à Cully le souvenir, un peu vague, de cet homme extraordinaire ; car un siècle après son exécution, soit le jeudi 24 avril 1823, quelques salves d'artillerie furent tirées à sa mémoire, à Lausanne et à Cully.

A partir de ce moment, on exprima généralement le désir d'élever à Davel le monument décrété en principe le 7 mars 1798.

Ce projet fut combattu par le système politique alors régnant, mais le général Frédéric-César de la Harpe, décédé le 30 mars 1838, ayant, par disposition testamentaire, fait un legs de 160 francs destiné à consacrer, dans le chœur de la cathédrale, une inscription à la mémoire de Davel, et chargé M. le professeur Monnard de l'exécution de cette disposition, l'inscription gravée sur une plaque de marbre blanc, encadrée dans le mur, fut inaugurée le 24 avril 1839.

D'un autre côté, les habitants de Lavaux, voulant avoir chez eux un monument digne du martyr de notre indépendance, nommèrent à cet effet un comité composé des notabilités du district. Et celui-ci s'empressa d'ouvrir une souscription nationale qui ne tarda pas à se couvrir de nombreuses signatures.

La somme nécessaire à l'érection du monument étant réalisée, le comité en confia l'exécution à M. Doret, marbrier et sculpteur à l'Arabie, près Vevey. Non seulement cet artiste ne voulut faire aucun bénéfice sur cette œuvre patriotique, mais ses ouvriers y travaillèrent gratuitement. Le monument consiste en un obélisque de marbre noir des carrières de St-Triphon, portant sur deux de ses faces le millésime de l'année où il fut élevé (1841), et deux inscriptions, dont un quatrain, dû à M. Juste Olivier.

Lorsque le monument fut achevé dans les ateliers de M. Doret, il fut transporté, par le lac, de Vevey à Cully, pour être élevé sur la place d'armes, où, le 31 mars 1841, le major Davel avait réuni sa troupe pour marcher sur Lausanne. L'obélisque fut mis sur son piédes-